

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
Mme Adam et Mme Gosselin-Fleury

ARTICLE 33 BIS

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« huit »

le mot :

« neuf ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.